

**CONSEIL D'ORIENTATION  
ET DE PERFECTIONNEMENT**

## Les travaux du Conseil en 2005

**E**n 2005, le président Jean-Marie Dupont a réuni le Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi pour deux sessions plénières, le 15 juin et le 8 décembre. La commission permanente s'est réunie avant chacune de ces sessions (20 avril et 19 octobre 2005).

Pour permettre aux conseillers de préparer les réunions, le Clemi leur a adressé des documents présentant l'état des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

- rapport d'activité 2004,
- synthèse nationale et documents pédagogiques de la 16<sup>e</sup> semaine de la presse et des

### **ORDRES DU JOUR DES SESSIONS 2005**

#### **47<sup>e</sup> session, 15 juin 2005**

- Fonctionnement interne du Conseil d'orientation et de perfectionnement
- Les activités du Clemi depuis le précédent Conseil
- L'éducation aux médias, la loi d'orientation et les IUFM
- L'expression des jeunes sur les nouveaux supports d'information
- Opérations exceptionnelles en relation avec les médias

#### **48<sup>e</sup> session, 8 décembre 2005**

- Revues de presse scolaire et lycéenne : contenus et stratégies de diffusion
- 17<sup>e</sup> semaine de la presse et des médias dans l'école
- Le budget du Clemi, dans le contexte de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)
- Gestion décentralisée des moyens et ses implications pour les équipes du Clemi

## CONSEIL D'ORIENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT

médias dans l'école, documents d'information sur la 17<sup>e</sup> Semaine,  
- bilan de la formation en 2003-2004,  
- les dernières publications du Clemi : *L'information télévisée, mutations professionnelles et enjeux citoyens* par Guy Lochard (INA-Vuibert), les rééditions, les revues de presse des journaux scolaires et lycéens, le dépliant *Blog-notes*.

A l'occasion de chaque commission permanente et session, le Clemi a fait état des dossiers et des projets et présenté aux

conseillers des expériences d'éducation aux médias. Les conseillers ont ainsi débattu à la fois des projets pédagogiques du Centre et de questions plus institutionnelles.

Le compte rendu de la 46<sup>e</sup> session (décembre 2004) et celui de la 47<sup>e</sup> (juin 2005) sont annexés dans les pages suivantes. Celui de 48<sup>e</sup> session (décembre 2005) sera annexé au prochain rapport d'activité, après approbation des Conseillers lors de la session de juin 2006.



# Les membres du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi

Tous les six ans, il est procédé à un renouvellement des membres du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi.

Un arrêté ministériel fixe la composition du collège des acteurs et usagers du système éducatif et de celui des professionnels de la presse et de la communication. Le collège des pouvoirs publics n'est pas modifié par cet arrêté.

La décision est prise par le ministre de l'Education nationale, sur proposition du président du Conseil d'orientation qui veille à l'équilibre de toutes ses composantes, mais aussi au respect de l'évolution des priorités ministérielles.

La composition de l'actuel conseil a été arrêtée en juin 1999.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

## ARRÊTÉ

Portant désignation de membres du conseil d'orientation et de perfectionnement du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information  
NOR/SCO / F 19901265 A

Vu le décret n°93-718 du 25 mars 1993 relatif au Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information, notamment ses articles 3 et 4 ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du conseil d'orientation et de perfectionnement du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information :

- En qualité de représentants des acteurs et usagers du système éducatif :  
Mme Azéma (Marie-France), conférence des présidents d'associations de spécialistes,  
Mme Briat (Aleth), conférence des présidents d'association de spécialistes,  
Mme Bureau-Garonne (Christine), syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN),

## CONSEIL D'ORIENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT

Mme Caille (Laure), syndicat national de l'enseignement secondaire (SNES),  
Mme Capdeville (Irène), parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP),  
Mme Cochenec (Marion), syndicat national des collèges et lycées (SNCL),  
M. Devillaire (Hugues), fédération nationale des associations de parents d'élèves  
de l'enseignement public (FNAPEEP),  
M. Druais (Thierry), syndicat national de l'enseignement technique,  
apprentissage autonome (SNETAA),  
M. Dupon-Lahitte (Georges), fédération des conseils de parents d'élèves  
des écoles publiques (FCPE),  
M. Eleuche (Frédéric), syndicat national autonome des lycées et collèges (SNALC),  
M. Gautellier (Christian), centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA),  
M. Henrard (Jacques), jeunesse au plein air (JPA),  
Mme Jacquinet (Geneviève), professeur d'université (Paris VIII),  
Mme Lassarre (Dominique), fédération de l'éducation nationale (FEN),  
M. Loueslati (Béchir), fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture CGT (FERC/CGT),  
Mme Marty (Josette), groupe français d'éducation nouvelle (GFEN),  
M. Mathieu (André), institut coopératif de l'école moderne (Icem-Mouvement Freinet),  
Mme Menzaghi (Christine), ligue de l'enseignement,  
Mme Picard (France), union nationale des associations familiales (UNAF),  
M. Rogé (Thomas), J.Presse  
Mme Vievard (Dominique), syndicat général de l'éducation nationale (SGEN).

- En qualité de représentants des professionnels de l'information et de la communication :  
M. Amyot-d'Inville (Philippe), Association régions presse enseignement jeunesse (ARPEJ),  
M. Arnstam (Pierre-Henri), France 2,  
M. Boulain (Jean-Yves), Le Parisien,  
Mme Brucy (Anne), Havas,  
M. Dagognet (Germain), TFI,  
M. Denaes (Bruno), France Info,  
M. Fays-Long (Denis), LCI (La Chaîne Info),  
M. Francioli (Marc), France 3  
M. Guérin (Lionel), Fédération nationale de la presse française (FNPF),  
Mme de Guitaut (Sybil), AFP (Agence France Presse),  
M. Hervouet (Loïc), Ecole supérieure de journalisme,  
Mme d'Irube (Béatrice), le Journal des enfants,  
M. Junqua (Daniel), Reporters sans frontières,  
M. La Prairie (Patrick), Ouest-France,  
M. Madelennat (Alain), L'Humanité,  
M. Miot (Jean), association presse enseignement (APE)  
M. d'Orcival (François), Comité d'information pour la presse dans l'enseignement (CIPE),  
Mme Poncet (Mireille), Phosphore,  
Mme Rico (Agnès), Syndicat de la presse quotidienne départementale (SPQD) ,  
M. Solé (Robert), Le Monde,  
M. Spirlet (Jean-Pierre), Sud-Ouest.

Article 2 : Le directeur du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1999

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

Claude ALLÈGRE

Sont nommés membres d'honneur :  
Ivan LEVAÏ, Constant VAUTRAVERS

# Compte rendu de la 46<sup>e</sup> session du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi 7 décembre 2004

**L**e président, Jean-Marie Dupont, accueille les conseillers présents. Il se tourne vers France Renucci, nouvelle directrice du CLEMI, en lui souhaitant la bienvenue dans cette instance et lui propose de se présenter.

France Renucci se déclare touchée de cet accueil. Elle évoque son travail de rédactrice au ministère de l'Éducation nationale pour la commission presse-école. Elle aborde ses deux carrières : comme journaliste à *France 3* en particulier où elle a fait une émission sur les métiers manuels avant de produire des documentaires scientifiques, puis comme chercheur avec une thèse sur le discours de la télévision pendant l'année du bicentenaire de la Révolution française. Elle est actuellement maître de conférences à l'université de Paris Sorbonne IV en Sciences de l'information et de la communication.

Elle découvre le CLEMI depuis plusieurs semaines et apprécie l'autonomie, la solidarité, la connivence qui y règnent.

Jean-Marie Dupont propose que, ces présentations faites, l'on aborde le projet d'ordre du jour qui est adopté ainsi que le

projet de compte rendu de la 45<sup>e</sup> session.

Évelyne Bevort demande que la date de la prochaine session soit fixée en début de séance afin que tous en aient connaissance. Le 15 juin 2005 est alors choisi.

## **Les journaux scolaires et lycéens**

Commence alors le 3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour avec une présentation de Pascal Famery à propos du dossier des journaux scolaires et lycéens au CLEMI.

La production de médias par les élèves fait partie intégrante de l'éducation aux médias. C'est une préoccupation et une originalité du CLEMI depuis son origine. Ce dossier s'articule entre la mémoire avec un ensemble de 60 000 exemplaires environ, parmi lesquels plusieurs centaines provenant du fonds de J-Presses, constituant une collection unique, et l'accompagnement pédagogique et juridique des projets en cours. La réflexion sur l'expression des jeunes ne s'arrête pas aux seuls journaux mais s'ouvre de plus en plus aux autres supports médiatiques comme l'a montré le recensement de 2001. On dénombrait alors environ 230 studios de radios dont une trentaine de radios scolaires à part entière, 200 télévisions diffu-

sant dans les établissements et 557 journaux sur Internet.

Si l'on s'attache à une vision d'ensemble de la presse scolaire et lycéenne que trouve-t-on ?

– Pour les journaux d'école. Aucun texte n'en encadre la création. On constate une forte demande de formation et d'échanges chez les enseignants des écoles. Le CLEMI y répond surtout sur le plan académique.

– Les journaux de collèges sont en pleine évolution. Ils nécessiteraient un statut plus précis mais la circulaire existante ne concerne que les journaux lycéens. On voit ici et là quelques tensions entre enseignants et principaux sur la question de la responsabilité de la rédaction.

– Quant aux journaux lycéens, leur situation est hétérogène. Un tiers d'entre eux fonctionnent bien dans un climat de confiance avec une application réfléchie de la circulaire. Ce sont des lieux d'apprentissage de l'argumentation, de la démocratie, de la responsabilité. Un deuxième tiers représente les projets à caractère strictement pédagogique. Souvent à l'initiative d'enseignants, ils ne se considèrent pas à proprement parler comme des journaux d'expression des élèves. Le troisième tiers regroupe les journaux mal ou non informés de leurs droits et de leurs devoirs. Ce sont des journaux qui abordent rarement ou timidement les grands sujets d'actualité ou de société.

On voit donc que la circulaire de 1991 modifiée en 2002 sur la création des journaux lycéens est plutôt peu connue et mal appliquée. Le CLEMI répond à ce manque par de l'information dans le cadre de l'Observatoire national des pratiques de presse lycéenne, animé par l'association Jets d'encre, où siègent également de nombreux membres de ce Conseil d'orientation et de perfectionnement au titre des organisations syndicales, des associations de parents d'élèves ou des structures comme la Ligue des droits de l'homme, Reporters

sans frontières... Une campagne nationale d'information sur la circulaire va être lancée avec brochure d'explications, affichettes...

Par ailleurs, depuis septembre 2003, le CLEMI a entrepris un travail de médiation lors de difficultés rencontrées dans une quinzaine de cas. Les prochaines rééditions de « Faire son journal au lycée et au collège » et des « 50 mots clés » pour les chefs d'établissements participent de la même démarche.

### ÉCHANGES

Arrivé à ce point de l'exposé, Jean-Marie Dupont propose une pause afin de recueillir quelques observations.

▷ Armand Gosmes, le nouveau président de la toute récente association Jets d'encre signale que la brochure d'information est disponible en ligne sur [obs-presse-lycéenne.org](http://obs-presse-lycéenne.org)

▷ Frédéric Eleuche préconise que la circulaire soit modifiée. Actuellement elle prévoit qu'en cas de crise le chef d'établissement écrit au responsable de la publication et informe le conseil d'établissement à la prochaine réunion. Il pense qu'il devrait plutôt réunir tout de suite la commission permanente et ne surtout pas attendre.

▷ Pascal Famery répond que cette disposition est le fruit d'un compromis.

▷ Michel Debon précise que les propositions allaient beaucoup plus loin que ce qui a été obtenu en 2002. N'oublions pas que le système éducatif est là pour éduquer à la responsabilité et à la prise de parole.

▷ France Picard rappelle que la récente conférence de la Famille sur l'adolescence a préconisé plus d'autonomie des jeunes et un appui à leur expression.

▷ Jean-Marie Dupont demande qui est le responsable de publication ? Son nom y est-il inscrit ?

▷ Olivier Bourhis lui répond que c'est une bonne question. Les élèves dans 26 % des cas et d'autres adultes de l'établissement : documentalistes, enseignants, aides éducateurs pour le reste.

▷ Daniel Junqua explique qu'il est souvent contacté par des élèves pour venir animer un débat sur la liberté d'expression dans les établissements. Il a été rappelé à 3 reprises pour annuler son intervention car le chef d'établissement s'y était opposé au prétexte qu'il ne faut pas faire de politique dans un établissement. Il juge cette situation inquiétante.

▷ Frédéric Eleuche signale que dans le rapport annexé au projet de loi d'orientation, obligation est faite de respecter la neutralité.

▷ Geneviève Jacquinet-Delaunay informe le Conseil que le numéro de *Médiamorphoses* de mai 2005 sera en grande partie consacré à cette question. Elle aimerait savoir comment sont définis les journaux collégiens et lycéens et comment on parvient à les appréhender.

▷ Jean-Marie Dupont propose que le Conseil exprime un point de vue officiel en cas de problèmes.

▷ Pascal Famery indique que le plus souvent l'équipe du CLEMI s'efforce de valoriser le tiers des journaux où tout se passe bien et s'efforce de répondre aux appels des autres.

▷ Michel Debon regrette que la circulaire soit réservée aux lycées publics relevant de l'éducation nationale. Il serait bon qu'elle soit étendue à l'ensemble des établissements privés et publics y compris agricoles.

Jean-Marie Dupont propose alors à Pascal Famery de poursuivre son exposé.

Pascal Famery : si l'on veut faire un bilan du dépôt pédagogique, on peut s'appuyer sur les chiffres du recensement des productions en 2001. Ont été alors dénombrés 5 500 médias scolaires dont 75 % étaient des journaux : 2 275 journaux d'école, 1 237 journaux de collèges et 481 journaux lycéens.

On remarquera que le dépôt commence à produire des effets puisque pour 2003-2004, le CLEMI a reçu par exemple 327 numéros de journaux collégiens représentant 199 titres et 376 numéros de journaux lycéens représentant 127 titres. Bien entendu ce n'est pas suffisant, il faut relayer la demande de dépôt pédagogique par tous les canaux possibles.

Un travail sur les contenus de ces journaux a été entrepris par le biais de revues de presse de l'actualité depuis 2002, enrichies depuis par des revues de presse thématiques sur l'amour ou la gourmandise.

Une étude sur l'image de l'institution scolaire va vous être présentée après cet exposé.

En conclusion, Pascal Famery souligne la nécessité d'un nouveau recensement, le besoin de réactiver le travail sur les supports radio et vidéo, l'importance de s'intéresser de près à l'expression sur Internet. Il estime que mieux vaut risquer des turbulences que la passivité complète des élèves.

Il passe la parole à Laurence Corroy pour l'étude citée plus haut. Laurence Corroy dresse le cadre. Il s'agit d'une étude réalisée à partir des journaux archivés au CLEMI, exclusivement prélevés au sein de la presse lycéenne de l'année scolaire 2002/2003. Elle s'est appuyée sur environ 205 numéros représentant 114 titres différents.

L'analyse des différents articles a permis de distinguer trois entrées : la première



concerne le cadre scolaire avec le besoin d'un espace de socialisation et un fort investissement identitaire. La deuxième traite des enseignants sous tous les angles et traduit entre autres une forte demande affective. La troisième tourne autour de l'institution proprement dite et met en avant le stress et la compétitivité ressentis, les controverses vis-à-vis des réformes.

Nathalie Lescaille enchaîne en prenant des exemples dans la deuxième partie de l'étude consacrée au corps enseignant. L'image des professeurs conduit à des attitudes diverses : légitimation de l'autorité, désir d'une plus grande proximité... des contrepouvoirs par rapport à celui des enseignants.

L'autorité reconnue est le fait d'un tiers des articles. On y trouve interviews positives, articles élogieux et hommages. Le désir de proximité se ressent dans les textes où l'on tente de percer à jour leur vie intime ou de désacraliser les professeurs. Partout se ressent le besoin d'échanges informels élèves-enseignants. Enfin, l'esprit critique s'exprime pour dénoncer le comportement de certains vis-à-vis des élèves, leur manque de compétence ou des traits de leurs personnalités.

En bref, cette entrée témoigne assez bien de la complexité et de la richesse de la relation lycéens-professeurs.

### ÉCHANGES

▷ Sylvie Carrof : les lycéens manifestent bien le double besoin d'autorité et de proximité. Ils utilisent tout ce qui est périscolaire pour se rapprocher des profs.

▷ Jean-Pierre Spirlet demande où en est le projet de numérisation du fonds.

▷ Pascal Famery évoque les difficultés à trouver les bonnes modalités dans un contexte très mouvant.

▷ Jean-Marie Dupont s'avoue surpris des demandes si positives des lycéens à l'égard des enseignants.

▷ Patrick La Prairie aimerait savoir s'il y a des conflits à propos des pratiques professionnelles de certains enseignants.

▷ Pascal Famery pense que tout dépend des journaux. Parfois il y a une certaine tolérance, dans d'autres cas, des interdits tacites.

▷ Olivier Bourhis estime qu'il s'agit là des marronniers de la presse lycéenne. Les mal-adresses de certains profs sont citées mais pas toujours nommément.

▷ Jean-Pierre Spirlet propose qu'ils aient recours aux professionnels en cas de problèmes. En particulier ceux de la presse régionale.

▷ Alain Michel propose que dans les sessions de formation des chefs d'établissement (il y en a 800 nouveaux chaque année) il y ait un module de 2 heures sur ces questions en formation initiale et des interventions plus importantes en formation continue.

▷ Benoît Menu précise que les académies de Paris et de Créteil proposent un module nouveau d'une journée sur l'expression.

▷ Jacques Lallain indique que dans l'académie de Versailles il y a des réunions de chefs d'établissement avec des journalistes de presse écrite et de télévision pour réfléchir sur le traitement des événements. De grandes questions d'actualité comme le Moyen-Orient sont édulcorées au nom de la neutralité.

▷ Pascal Famery remarque que c'est un vrai risque mais que dans les journaux lycéens on a pu observer que le traitement de la question du voile et de la laïcité avait été intéressant et que les chefs d'établissement ont laissé faire.

▷ Jean-Marie Dupont rappelle à tous les conseillers que le texte de l'étude est disponible pour les journalistes sous forme papier mais aussi en ligne sur le site du CLEMI. C'est un bon texte pour réfléchir sur l'école.

▷ Alain Michel regrette que l'on ne parte pas assez du traitement de l'école et des grands problèmes d'éducation dans les médias.

▷ Frédéric Eleuche a un avis un peu différent. La presse quotidienne régionale est plus proche des établissements.

▷ Patrick La Prairie estime que dans tous les cas le CLEMI ne saurait être une agence de communication pour les médias. Il en profite pour évoquer le colloque de Rennes co-organisé par l'ARPEJ, le GRREM et le CLEMI qui a bien montré la richesse des journaux lycéens.

Jean-Marie Dupont se tourne vers France Renucci pour lui demander son point de vue sur ce dossier. Elle répond qu'elle a entendu des propositions importantes et invite les conseillers présents à participer au colloque du CREDAM du 13 au 14 mai 2005 qui portera sur l'expression des jeunes.

### **Les jeunes et la lecture de la presse**

Jean-Marie Dupont introduit alors le point suivant de l'ordre du jour en accueillant Bernard Spitz qui vient de remettre un rapport au ministre de la Culture et de la Communication sur « les jeunes et la lecture de la presse quotidienne d'information politique et générale ».

Bernard Spitz est heureux de venir parler de ce sujet au Conseil où il sait que tous ont foi dans la lecture de la presse et l'ouverture sur le monde. En France la situation est plus grave qu'ailleurs car l'on part de plus bas. Le lectorat manque et manquera encore plus demain.

Pour en revenir au rapport, il concerne deux ministères : l'Éducation nationale et la Culture et la Communication mais Bernard Spitz a été mandaté par le ministère de la Culture et de la Communication. Il s'est donc tourné vers les éditeurs et les syndicats. Le rapport traite des 15-25 ans et de la presse quotidienne d'information générale.

On rencontre trois types de problèmes : les journaux sont trop chers, mal distribués (absence de machines), trop chargés d'implicites. Pour rétablir le lien entre les jeunes et la presse, il faut s'en donner les moyens et qu'ils puissent se l'approprier où ils veulent et quand ils veulent.

La première proposition concerne la possibilité d'un abonnement gratuit de deux mois pour les élèves de terminales âgés de 18 ans dans le courant de l'année. Pour les journaux, les coûts ne sont pas trop considérables et leur OJD est en hausse. Le geste est symbolique d'une ouverture, tout le monde est gagnant.

- Par ailleurs, les classes bénéficieront d'un crédit-journaux de 40 euros par an,
- La vente de la presse dans les lycées sera dans un premier temps une expérimentation,
- Possibilité d'un crédit d'impôt, en application de la loi sur le mécénat, pour les entreprises qui aident à la lecture de la presse par les jeunes.

Bernard Spitz évoque également d'autres actions possibles dans la même logique comme l'utilisation de crédits du fonds de modernisation pour financer des actions de lecture de la presse par les jeunes ou la mobilisation de l'audiovisuel public par l'intermédiaire de revues de presse ou d'introduction du sujet dans tous les types de programmes.

Dernière proposition : l'accès aux archives des quotidiens via Internet.

Un comité de suivi et d'évaluation devra suivre l'application de ces mesures.

3,5 millions d'euros ont été d'ores et déjà inscrits dans la loi de finances pour mettre en œuvre les mesures de ce rapport.

### ÉCHANGES

▷ Jean-Pierre Spirlet demande si le projet d'attribuer 40 euros par classe pour l'achat de journaux est entériné.

▷ Bernard Spitz ne sait pas au juste. Ce crédit pourrait être financé par le ministère de la Culture et de la Communication et géré par le ministère de l'Éducation nationale.

▷ Jean Miot avance que sa proposition préférée serait de faire 32 semaines de presse à l'école. Il évoque l'expérience de la région Aquitaine qui met à disposition des classes 11 quotidiens nationaux et un quotidien régional.

▷ Bernard Spitz pense que ses propositions sont simples et adaptables même si cela reste imparfait car la mise à disposition de journaux ne garantit en rien leur appropriation par les jeunes, il faut profiter de la dynamique du moment et passer à l'acte.

▷ Pascal Famery demande si les lycéens produisant eux-mêmes des journaux ne pourraient pas bénéficier plus tôt de ces abonnements. La question est posée ainsi de savoir si la vente à l'intérieur des lycées ne pose pas de problème vis-à-vis de la neutralité politique requise.

▷ France Picard s'interroge. La terminale est-elle vraiment le meilleur moment. Pourquoi pas les « secondes » ?

### L'éducation aux médias dans le rapport de la commission présidée par Claude Thélot et dans le projet de loi d'orientation

Le président demande alors que l'on passe rapidement aux derniers points de l'ordre du jour. Les références à l'éducation aux médias dans le rapport de la commission présidée par Claude Thélot et dans le projet de loi d'orientation.

Evelyne Bevort indique rapidement que le rapport Thélot consacre 3 pages au thème « Éduquer avec et aux médias ». Ce qui manifeste une prise en compte rassurante de cette thématique.

Pour mieux aborder les exigences de l'éducation de la jeunesse et l'environnement médiatique, le rapport développe la nécessité :

- d'un programme de recherches permanent sur ces questions,
- d'une utilisation du multimédia orientée vers les usages éducatifs d'Internet ou de la production audiovisuelle,
- d'une « labellisation » positive des programmes de télévision signalant les plus enrichissants d'un point de vue éducatif,
- d'abolir le doublage à la télévision pour servir l'acquisition des langues vivantes.

Par ailleurs, dans ses annexes, le projet de loi d'orientation évoque lui aussi « l'éducation aux médias » en tant que telle. Ce qui est une avancée pour le CLEMI en insistant sur les partenariats avec les professionnels de l'information et en annonçant la proposition évoquée par Bernard Spitz d'un abonnement d'un mois pour les élèves de terminale. Référence est faite également à la qualité éducative de certaines productions de l'audiovisuel public.

Ces deux références peuvent sembler encore discrètes mais l'une et l'autre manifestent que dans un moment de réflexion sur l'avenir de l'école l'éducation aux médias commence à figurer ès-qualité.

**La semaine de la presse  
et des médias dans l'école 2005**

Avant de se séparer, Jean-Marie Dupont demande à Benoît Menu un point sur la semaine de la presse et des médias dans l'école 2005.

Benoît Menu annonce que la semaine de la presse est en pleine préparation. Le thème de 2004 est reconduit sur « pluralisme des médias et diversité des opinions ». Ce qui permettra aux classes de l'explorer plus avant. Les nouveautés positives sont au nombre de deux pour l'instant : l'AFP propose un accès à ses dépêches textes et images en différentes langues pendant un mois. *Unifrance* chargé de la diffu-

sion de la presse française à l'étranger s'associe à TV5 pour proposer des colis presse à l'ensemble des établissements scolaires de l'Agence des établissements français de l'étranger (AEFE).

Une petite difficulté, cependant ? Il est bien difficile de mobiliser les éditeurs de la presse magazine qui se désengagent. Voilà en bref.

Jean-Marie Dupont remercie chaleureusement l'ensemble des conseillers restés très nombreux malgré une session particulièrement longue et fournie et rappelle que le prochain rendez-vous est fixé au 15 juin 2005 à partir de 14 h 30.



# Compte rendu de la 47<sup>e</sup> session du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi 15 juin 2005

Le président, Jean-Marie Dupont, accueille les conseillers et les remercie de leur présence. Certains l'ont prié de les excuser car ils participent à une réunion des Entrepreneurs de l'information. Il propose que l'on examine le projet d'ordre du jour. Il est étudié point par point sans susciter de remarque particulière.

Vient alors le projet de compte rendu de la 46<sup>ème</sup> session.

Olivier Bourhis, de l'association Jets d'encre, demande qu'en haut de la page 2 du compte rendu à propos des journaux scolaires et lycéens, soit ajoutée la précision suivante: « 60 000 exemplaires environ parmi lesquels plusieurs centaines provenant du fonds de J-Pressé... »

Cette demande est acceptée.

## **Fonctionnement interne du Conseil d'orientation et de perfectionnement**

La question de l'horaire des sessions est alors abordée. Le président rapporte que plusieurs propositions ont été évoquées pour faire éventuellement évoluer les horaires: des sessions d'une journée entière afin d'aller plus loin dans les dossiers, des

réunions d'une demi-journée mais trois fois dans l'année... Qu'en pensez vous ?

Jean-Pierre Spirlet réagit positivement. Il estime que deux hypothèses seraient satisfaisantes, une session d'une journée avec des travaux en ateliers le matin et une réunion générale l'après-midi ou bien l'introduction d'une troisième session annuelle au début de février, un mois avant la semaine de la presse.

Geneviève Jacquinet-Delaunay précise qu'elle préfère une session d'un après-midi qui lui semble suffisante et efficace. Si des débats importants devaient avoir lieu, rien n'empêche d'envoyer les documents à l'avance aux conseillers pour s'y préparer.

En l'absence d'autres réactions, Jean-Marie Dupont propose que tous réfléchissent à ces hypothèses d'ici au prochain Conseil. Il en profite pour proposer une date pour la 48<sup>ème</sup> session, le 8 décembre à partir de 14h30.

Il passe au point suivant et demande à France Renucci, directrice du CLEMI, de présenter une partie des activités du centre.

### Les activités du Clemi depuis le précédent Conseil

France Renucci développe alors les activités auxquelles elle a pris part :

- le contact avec les tutelles : Cabinet, DESCO, CNDP
- des contacts toujours fructueux avec les médias : ARPEJ, FNPF, Radio France...
- des missions en régions : Caen, Nantes, Rennes.

Au CLEMI même, le travail se poursuit efficacement :

- présentation des actions du CLEMI au cours de deux réunions mensuelles de recteurs,
- développement de la Semaine de la Presse,
- travail sur une convention avec la BNF pour la conservation des journaux scolaires et lycéens,
- mise en place de concours (*Arte, Public Sénat, RFI*),
- organisation de colloques : CREDAM, Lundi de l'INA à la BNF avec le groupe CLEMI de Créteil,
- des publications avec deux rééditions : « 50 mots clés pour travailler avec les médias » et « Faire son journal au collège et au lycée » ainsi que la création d'une collection en partenariat avec l'INA et les éditions Vuibert. Un premier titre vient de sortir, signé par Guy Lochard : « L'information télévisée, mutations professionnelles et enjeux citoyens ».
- deux priorités se dessinent avec la poursuite des programmes européens et le développement d'actions en IUFM. Le CLEMI a proposé qu'un livret destiné aux nouveaux enseignants soit diffusé tous les ans pendant plusieurs années.

Le président se déclare ravi de voir que le travail continue avec autant d'ardeur. Il se réjouit en particulier que l'on revienne vers les IUFM où la question de l'éducation aux médias est loin d'être résolue.

### L'éducation aux médias, la loi d'orientation et les IUFM

Passons donc au point suivant de l'ordre du jour. Le Conseil constitutionnel a finalement rejeté l'article 12 de la loi Fillon qui fait référence aux annexes au sein desquelles figure l'éducation aux médias. C'est dommage mais cette référence reste intéressante même si la loi Fillon a souffert. Cela nous conforte pour continuer à travailler dans ce sens.

#### ÉCHANGES

- ▷ Bechir Loueslati souhaite qu'avant le débat de fond, on puisse avoir des informations sur la situation budgétaire du CLEMI. Il aimerait être rassuré.
- ▷ France Renucci reconnaît qu'il y a des difficultés mais estime qu'elles vont être résolues.
- ▷ Jean-Marie Dupont ajoute qu'il est difficile de fournir plus d'informations car on attend encore les résultats de certaines études et par ailleurs, le Conseil d'orientation et de perfectionnement n'est pas un conseil d'administration et n'a donc pas de compétence en matière de gestion administrative et financière.
- ▷ Bechir Loueslati estime qu'en tant que conseiller, il a droit à une certaine transparence et souhaiterait en savoir plus.
- ▷ Jean-Pierre Spirlet demande s'il y a des menaces sur le CLEMI et si le Conseil ne devrait pas être saisi.
- ▷ Le président répond que ce n'est pas du tout le cas et que cette situation relève de la gestion et de la direction du CLEMI.

Il passe alors la parole à Pierre Frémont afin qu'il introduise le thème de travail concernant les IUFM.

Celui-ci constate que le bilan de la formation en 2003-2004 fait apparaître une augmentation du nombre des formés en formation initiale qui passent à 2 000 (contre 1 500 l'année précédente). Parallèlement, les moyens diminuent, les formations raccourcissent alors que la demande augmente.

Le travail du CLEMI touche 6 % des enseignants en formation initiale, ce n'est pas si faible même si nous souhaiterions avoir une présence plus installée. Les IUFM ont donné une visibilité particulière à la formation initiale. Ce sont des structures très autonomes avec une grosse charge de formation. Il est vraiment difficile d'avoir une action concertée et d'émettre des recommandations valables pour tous.

Cinq suggestions ont été faites à Mark Sherringham, chargé des IUFM au sein du cabinet de François Fillon :

- organiser des journées de formation de formateurs inter-académiques
- ancrer le travail d'éducation aux médias avec des formations spécifiques dans le cadre de modules disciplinaires (histoire et géographie, lettres, documentation, sciences économiques et sociales...) ou TICE
- organiser des journées banalisées sur certains médias en partenariat avec les professionnels (à la façon du travail avec *France 5*)
- faire des interventions dans le cadre des formations générales et communes
- publier des plaquettes sur l'éducation aux médias à l'usage des nouveaux PE2 (professeurs des écoles) et PLC2 (professeurs des lycées et collèges) qui pourraient être diffusées plusieurs années consécutives. On s'appuiera pour leur réalisation sur le travail fait par la documentation qui est en ligne sur le site du CLEMI.

Bruno Rigotard précise que les programmes sont pleins d'exemples précis. Un

balayage de leur ensemble a été fait. L'objectif de travail était bien de légitimer cette éducation aux médias aux yeux des enseignants eux-mêmes, qu'ils exercent en maternelle ou en terminale.

Les résultats de la recherche sont présentés sous forme de tableau par niveaux, par disciplines et selon les références des textes. Ce travail nécessite aujourd'hui une mise à jour et un élargissement aux lycées professionnels.

Coordonnateurs et formateurs du réseau CLEMI se sont appropriés cet outil et il est même utilisé dans le cadre du Capes interne de documentation.

Jean-Marie Dupont se tourne alors vers un invité extérieur, participant à cet échange, Michel Dumas venu de l'ENFA (École nationale de formation agronomique) de Toulouse.

Michel Dumas présente l'ENFA, seul IUFM de l'enseignement agricole en France qui forme une centaine de collègues chaque année.

L'éducation aux médias y est présente de façon pluridisciplinaire puisque toutes les sections sont concernées et par des modules à la carte que suivent les 3/4 des stagiaires. Cette année, il concernait la critique de l'information.

La collaboration avec le CLEMI Toulouse est bonne et repose sur plusieurs actions en commun autour du DVDrom sur le Journal télévisé, de la valise Educaunet ou de débats avec les membres de l'Acrimed et de PLPL.

## ÉCHANGES

- ▷ Jean-Pierre Spirlet revient sur la présentation des programmes scolaires et souhaiterait savoir si les phrases figurant dans les tableaux sont des citations directes des textes ou si elles ont été simplifiées. Il faudrait vérifier.

▷ Geneviève Jacquinet-Delaunay avait trouvé le document publié en 1996 fort utile. Est-il question aujourd'hui encore de faire une diffusion papier? Ce serait sans doute fort intéressant pour beaucoup d'enseignants.

▷ Josiane Savino précise qu'en 1996 ces références se présentaient comme un ouvrage. Aujourd'hui avec Internet les mises à jour sont plus faciles et plus régulières. On pourrait envisager une nouvelle mouture.

▷ Jean-Marie Dupont revient sur les chiffres cités par Pierre Frémont. Il estime que 6 %, cela reste assez faible. On est encore loin du compte.

▷ Pierre Frémont précise que ce chiffre ne concerne que le travail du CLEMI à proprement parler. D'autres actions existent, elles ne figurent pas dans ce recensement. Espérons que nos propositions feront augmenter ces pourcentages.

▷ Bechir Loueslati souligne le paradoxe d'un système de plus en plus démocratique où les supports se multiplient et créent ainsi de vraies difficultés pour faire soi-même la part des choses. Vis-à-vis de ces questions, on manque cruellement de temps et de moyens.

▷ Jean-Claude Allanic estime qu'il faudrait organiser plus de réunions à destination des journalistes avec des entrées très ciblées sur l'éducation aux médias.

▷ Christine Faucqueur souligne que ce problème d'information est le même pour tous. La DESCO a réalisé, en collaboration avec le CLEMI, un ouvrage sur l'éducation aux médias qui sera adressé à tous les IUFM (5 000 exemplaires). Sur le site Eduscol, une entrée sur l'éducation aux médias est actuellement en préparation. Il faut bien montrer nos cohérences.

▷ André Mathieu insiste, 6 %, ce n'est vraiment pas si mal si l'on reprend tous les sujets sur lesquels les élèves de l'IUFM doivent être informés : santé, sports, racisme, sécurité routière. C'est, au sein de ces thématiques transversales, l'éducation aux médias qui a le point d'impact le plus important. L'ICEM touche, elle, moins de 1 % de cette population.

▷ Jean-Pierre Spirlet renchérit en disant que pour lui, ce chiffre est assez remarquable. Par ailleurs, le travail autour des références dans les programmes lui paraît très intéressant.

▷ Jean-Marie Dupont pense aussi que c'est un ensemble, qu'il faut donner envie, citer des exemples de bonnes pratiques. Il reste déçu de ses confrères qui parlent très peu de ces travaux dans leurs médias même si paradoxalement, ils font eux-mêmes beaucoup d'activités dans les classes.

▷ Christian Gautelier estime que l'éducation aux médias n'est pas au même niveau que la pédagogie nouvelle. Il s'agit d'un espace de construction des enfants dont les enjeux sont très importants. La prise de conscience de ces enjeux se fait trop lentement chez les parents, les élus... Il faudrait mettre en commun nos stratégies, nos convergences. Organisons une réunion sur ce thème.

▷ Georges Dupon-Lahitte est parfaitement d'accord. Alors que le CLEMI agit beaucoup en ce domaine, les choses évoluent peu car le discours politique reste très traditionaliste et la société critique très largement les médias. L'environnement n'est pas en notre faveur.

▷ Aleth Briat note que depuis 3 ans, elle a l'impression que les soucis restent les mêmes. Les programmes sont sans cesse renouvelés sans transformation majeure sur ce point alors qu'en histoire et géographie, le besoin de connaissances sur les médias et de critique des médias est fort.



Pour conclure ce point, Pierre Frémont évoque une initiative qui pourrait faire la synthèse entre formation initiale et intérêt des journalistes. Une proposition a été transmise aux écoles de journalisme afin de travailler sur les enjeux de l'éducation aux médias.

### **L'expression des jeunes sur les nouveaux supports d'information**

Le président annonce le point suivant de l'ordre du jour qui devrait rassurer les anciens sur l'évolution du CLEMI : les blogs.

Evelyne Bevort rappelle que le travail sur les blogs est doublement cohérent avec la démarche du CLEMI puisqu'il se situe en droite ligne dans la mouvance de la question de l'expression des jeunes et de la question des usages d'Internet. Le centre est donc doublement intéressé par ce qui se développe actuellement comme un phénomène de communication, en particulier pour les adolescents. Le CLEMI a demandé à Anne-Claire Orban, dont la qualité du travail comme stagiaire avait été bien appréciée, de faire une veille sur le développement des blogs. Elle va en restituer les conclusions aujourd'hui au conseil.

Anne-Claire Orban introduit alors les résultats de son observation en précisant qu'elle a surtout travaillé sur les blogs de jeunes, et que par ailleurs l'observation n'est jamais arrêtée car il se crée des blogs en permanence et de plus en plus vite.

Elle présente alors son travail sous forme d'un powerpoint commenté intitulé « Je blogue, tu blogues, nous bloguons ».

Son travail est parti d'une question initiale : à quoi ressemble un blog de jeunes, que font-ils et qu'en font-ils ?

Première dimension, il est très facile de créer un blog grâce aux plates-formes proposées par certains sites comme celui de Skyrock, de loin le plus connu. Cela ne

nécessite aucune connaissance particulière, il suffit d'entrer dans un squelette pré-dessiné et de choisir typographie et couleurs.

Deuxième aspect, le blog est avant tout un espace personnel où se développe une certaine forme de narcissisme et d'égoïsme. Parfois masquée derrière un pseudo ou une fausse identité.

Pourtant existe aussi une communauté de blogueurs avec de l'interactivité appuyée sur des commentaires ou des liens vers leurs blogs préférés, mais une communauté qui fonctionne comme une tribu et utilise majoritairement le langage SMS.

Un sentiment de culture jeune se traduit parfois dans la communication entre eux et à travers toutes les pratiques virtuelles qui sont dans le continuum de leur vie réelle (famille, lycée, sorties...). Par ailleurs, cette pratique n'est pas isolée, ils vont souvent sur MSN, témoignent dans des forums, s'envoient musiques, photos, films.

Il y aurait sans doute encore beaucoup d'aspects à explorer mais ce qui semble important aujourd'hui reste ce balancement entre le "je" dont ils parlent tout le temps, le "tu" souvent interrogé et le "nous" qui constitue un fond permanent.

Le président remercie Anne-Claire Orban de cette présentation constamment appuyée sur des textes et des images tirés des sites et des blogs.

Le travail d'Anne-Claire peut par ailleurs être retrouvé sous forme de rapport sur le site du CLEMI à l'adresse suivante :

[clemi.org/mediasscolaires/outils/article\\_article\\_blog\\_ACO.rtf](http://clemi.org/mediasscolaires/outils/article_article_blog_ACO.rtf)

Isabelle Bréda évoque alors le travail entrepris par le CLEMI sur cette question dans les établissements scolaires. La veille opérée sur les blogs a été très utile pour proposer des solutions lorsque des dérapages se produisent dans les établissements scolaires.

Le recteur de l'académie de Versailles a demandé une intervention du CLEMI sur

cette question en vue d'élaborer un « 4 pages » de conseils s'adressant directement aux jeunes. Espérons qu'un accord sera donné pour étendre sa diffusion dans l'ensemble de la France.

La commission Internet du CLEMI travaille sur cette question depuis plusieurs mois. Par ailleurs, elle s'attache au chantier des B2I et C2I pour faire évoluer les entrées et s'efforcer de croiser l'éducation aux médias et leurs référentiels de compétences.

Evelyne Bevort conclut ce point sur les nouveaux supports d'information en indiquant rapidement que le CLEMI est engagé dans un projet de recherche dans le cadre d'un projet pour la Commission européenne intitulé Mediappro. Cette recherche développée à l'identique dans 9 pays, 8 en Europe + le Québec, s'attache précisément à l'appropriation des nouveaux moyens de communication par les jeunes de 12 à 18 ans qu'il s'agisse d'Internet, du téléphone mobile ou des jeux vidéos. Il faudra attendre juin 2006 pour que sortent les résultats des questionnaires et des entretiens.

### ÉCHANGES

▷ Geneviève Jacquinet-Delaunay est très contente de constater le repositionnement important du CLEMI sur ces questions. Il lui paraît toujours essentiel de se reposer la question des retentissements de l'évolution de l'environnement médiatique sur l'éducation aux médias. Elle se souvient que des interventions sur le B2I à l'occasion de sessions antérieures n'avaient pas été très bien accueillies. Elle souligne qu'un de ses étudiants a soutenu une thèse sur le B2I qui pourrait intéresser le CLEMI.

▷ André Mathieu demande si toutes ces productions entraînent, ou non, un retour au papier.

▷ Jean-Pierre Spirlet partage aussi cette opinion, il remarque que les blogs sont souvent archivés sur support papier.

▷ Olivier Bourhis indique qu'il y a eu beaucoup de problèmes au cours de l'année écoulée. Blogs, webmagazines, formes Internet du journal papier se multiplient. La confusion fréquente entre espace public et espace privé occasionne des difficultés. Il jugerait utile de proposer une réponse déontologique à ces questions

### Opérations exceptionnelles en relation avec les médias

Étant donné l'importance prise par le point précédent, le président décide de reporter à une session ultérieure, le sixième point de l'ordre du jour consacré aux opérations exceptionnelles en relation avec les médias.

Il évoque simplement l'opération « Journal des journaux » en Aquitaine qui a conclu les actions kiosques par lesquelles le conseil régional a abonné près de 150 classes à 18 titres de la presse, le tout nécessitant un budget de 150 000 euros. Le taux de satisfaction des participants très élevé a suscité l'intérêt d'autres collectivités territoriales.

Il passe alors la parole à Benoît Menu qui évoque le bilan de la 16<sup>ème</sup> semaine de la presse et des médias dans l'école.

Quantitativement, c'est une réussite pour la participation des médias comme des établissements scolaires. On note plus d'investissement des parents d'élèves dans cette opération. La participation de certains médias a été particulièrement appréciée.

C'est le cas de l'AFP qui a laissé l'accès à ses dépêches pendant un mois en français, anglais et espagnol, et également à ses photos en basse définition et à l'infographie. L'agence reconduira cette expérience

l'an prochain en ajoutant le témoignage d'un journaliste.

Les établissements de l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) ont tous reçu un lot de 50 titres accompagné d'un CDROM sur TV5.

La presse régionale s'est elle aussi beaucoup investie et a fourni un gros effort. Au niveau national, il y a une certaine désaffection des titres et l'an prochain, la Poste devrait embaucher quelqu'un pour relancer les titres de la presse magazine.

En ce qui concerne la 17<sup>ème</sup> Semaine, le comité de pilotage aura lieu le 12 juillet prochain.

Après avoir remercié l'ensemble des intervenants à ces débats très passionnés, et en l'absence de toute autre question essentielle, Jean-Marie Dupont souhaite à tous une bonne fin de journée, dans l'attente de se retrouver le 8 décembre à partir de 14h30.



## SIGLES

|          |  |
|----------|--|
| ARPEJ:   | Association région presse enseignement jeunesse<br>(presse quotidienne régionale)                |
| CAF:     | Cellule académique animation formation   |
| CDI:     | Centre de documentation et d'information   |
| CR-CDDP: | Centre régional/départemental de documentation pédagogique                                       |
| DAAEP:   | Délégation académique à l'animation éducative et pédagogique                                     |
| DAFI:    | Délégation académique formation innovation   |
| DEP:     | Division des élèves et de la pédagogie   |
| ECJS:    | Éducation civique, juridique et sociale  |
| EREA:    | Établissement régional d'enseignement adapté   |
| HSA:     | Heure supplémentaire hebdomadaire attribuée pour l'année   |
| HSE:     | Heure supplémentaire exceptionnelle attribuée sur projet   |
| HTS:     | Heure à taux spécifique attribuée sur projet   |
| GRD:     | Groupe de recherche et développement   |
| IA:      | Inspection académique  |
| IEN:     | Inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription<br>dans l'enseignement primaire |
| IUFM:    | Institut universitaire de formation des maîtres  |
| MAFPEN:  | Mission académique à la formation des personnels<br>de l'éducation nationale                     |
| MIVEAC:  | Mission vie élèves action culturelle   |
| OCCE:    | Office central de coopération à l'école  |
| PAC:     | Projet d'action culturelle (classe à PAC)  |
| PE1-2:   | Professeurs des écoles stagiaires en 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années de formation        |
| PLC1-2:  | Professeurs des lycées et collèges en 1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années de formation       |
| PPCP:    | Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel  |
| REP:     | Réseau d'éducation prioritaire   |
| SEGPA:   | Section d'enseignements généraux professionnels adaptés  |
| SPE:     | Semaine de la Presse dans l'École  |
| TICE:    | Technologies de l'information et de la communication éducative                                   |
| ZEP:     | Zone d'éducation prioritaire   |

© Clemi, 2006  
ISBN : 2.240 90038-5  
Directrice de la publication : France Renucci  
Coordination : Isabelle Bréda  
Conception graphique : Catherine Le Troquier  
Photo de couverture : Agnès Pain

Cleml - Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information  
Centre associé au Centre national de documentation pédagogique, SCEREN-CNDP  
391 bis rue de Vaugirard, 75015 Paris  
Téléphone : 01 53 68 71 00  
Télécopie : 01 42 50 16 82  
[www.cleml.org](http://www.cleml.org)